
SEANCE DES MARDI 6 MARS ET MERCREDI 14 MARS 2018

Mardi 6 mars 2018

Le **mardi 6 mars 2018, à 19h**, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8^e arrondissement, le **mardi 27 février 2018**, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et de l'article L.2121-12, §3 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Le jour de cette séance 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
M. Vincent BALADI
M. Grégoire GAUGER
M. Pierre LELLOUCHE
Mme Catherine LECUYER
M. François LEBEL
M. Marc PACHECO
Mme Eve DESBONNETS
Mme Corine BARLIS

Membres absents :

Mme Erika DUVERGER (pouvoir à Grégoire GAUGER)
Mme Bérengère de REYNIÈS (pouvoir à Vincent BALADI)
Mme Sophie BOYER CHAMMARD (pouvoir à M. Marc PACHECO)
M. Charles BEIGBEDER

Ordre du jour

08 2018 03

Désignation du secrétaire de séance

08 2018 04

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 24 janvier 2018

2018 DAC 492

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Xavier Jugelé sur les Champs-Élysées

2018 DVD 37

Aménagements de sécurité routière. Demande de subventions auprès de la Région d'Ile-de-France au titre de 2018

2018 DEVE 33

Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024

2018 DEVE 57

Communication sur le projet « + de nature en ville » du budget participatif 2016, relatif à la création de vingt espaces de biodiversité et de dix zones humides

2018 DAE 53

Réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien

2018 DPE 6

Approbation du zonage pluvial

2018 DVD 14

Parc de stationnement Haussmann Berri (8^e) – Convention de concession avec la Société Anonyme d'Économie Mixte d'Exploitation du Stationnement pour l'exploitation et la modernisation

2018 DVD 20

Parc de stationnement GEORGE V - Convention de concession pour l'exploitation et l'entretien du parc - Contrat d'occupation du domaine public pour exploitation de la station-service

2018 DEVE 54

Ici, demain, ensemble pour le climat : Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050

2018 DEVE 56

Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens

2018 DAC 450

Subventions de 17.700 euros à dix-huit comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Dans la perspective de la fusion de la Ville et du Département de Paris, le Conseil de Paris communique les projets du Département d'intérêt local pour information du Conseil d'arrondissement. L'avis des conseils d'arrondissement n'est pas sollicité.

2018 DASCO 7-G

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (13 759 euros), subventions d'équipement (2 273 624 euros) et subventions pour travaux (208 076 euros)

2018 DEVE 53 Communication sans vote

Lancement de la première édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » du 22 avril au 10 juin 2018

Questions

Q08 2018 08

Question orale présentée par Mme Catherine LECUYER, relative à la livraison de logements sociaux d'ici 2020

Q08 2018 09

Question orale présentée par Mme Catherine LECUYER relative aux droits du groupe d'opposition « Une énergie pour le 8^e »

Q08 2018 10

Question orale présentée par Mme Eve DESBONNETS, relative à la modification ligne de bus

Q08 2018 11

Question orale présentée par Mme Eve DESBONNETS, relative à la rénovation de la place de la Madeleine

Q08 2018 12

Question orale présentée par Mme Eve DESBONNETS, relative au jardin privatif de la rue de Saint-Pétersbourg

Q08 2018 13

Question orale de Mme Corine BARLIS, relative au financement des projets et actions des Conseils de quartier

Q08 2018 14

Question orale de Mme Corine BARLIS, relative aux services d'une diététicienne pour la validation des menus proposés par la Caisse des écoles

1° /Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme Jeanne d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8^{ème} arrondissement à 19h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

Mme d'HAUTESERRE : Mesdames et Messieurs bonsoir. Nous avons 3 pouvoirs, un pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD à M. Marc PACHECO, un pouvoir de Mme Erika DUVERGER à M. Grégoire GAUGER et celui de Mme Bérengère de REYNIÈS à M. Vincent BALADI. C'est acté. Merci beaucoup.

08 2018 03 Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Nous allons commencer par nommer le secrétaire de séance : est-ce que M. Grégoire GAUGER accepte ?

M. GAUGER : Avec plaisir Mme le Maire.

Mme d'HAUTESERRE : Merci.

A l'UNANIMITE des membres présents, le Conseil du 8^e arrondissement nomme M. Grégoire GAUGER secrétaire de séance

2°/ 08 2018 04 - Approbation du compte rendu de la séance du 24 janvier 2018

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations sur ce compte rendu ?

Mme LECUYER : Oui Mme la Maire.

Trop c'est trop ! Nous, élus du 8^{ème} arrondissement de droite, de gauche, du centre, sans étiquette, refusons de subir plus longtemps les outrances verbales et attaques ad hominem que vous proférez de manière répétée à notre rencontre depuis des mois, voire des années.

Mme BURLIS : Solidaires, afin de dénoncer les propos injurieux, humiliants, grossiers, diffamatoires que vous n'hésitez pas à tenir lors de réunions publiques, de commissions et conseils d'arrondissement dans l'unique but de nous dénigrer et de porter atteinte à notre dignité, nous avons donc pris la décision de former symboliquement un front républicain contre vos outrances verbales.

Mme DESBONNETS : Malgré de multiples démarches personnelles vous demandant de vous excuser, et ne nous respecter, nous avons le regret de constater que votre comportement à notre égard n'a pas changé, bien au contraire. Nous, élus de tous bords politiques, vous demandons Madame le Maire, de prendre pleinement conscience de la gravité de votre comportement et de dorénavant nous respecter. Sans quoi nous vous informons que nous prendrons toutes les mesures légales à notre disposition afin que cela cesse.

M. PACHECO : Nous avons décidé de ne pas siéger à ce Conseil d'arrondissement parce que nous ne pouvons plus humainement supporter vos insultes – parce que nous ne pouvons travailler sereinement dans le cadre de nos fonctions d'élus de la République – parce que Madame le Maire vous êtes dépositaire de l'autorité publique et qu'à ce titre vous avez des devoirs vis-à-vis des membres de cette assemblée.

Madame la Directrice générale des services, merci de bien vouloir notifier notre départ et je vous demande de faire respecter la loi en constatant que le quorum n'étant plus atteint la séance ne peut plus se poursuivre.

4 membres du Conseil d'arrondissement ayant quitté la séance, le quorum n'était plus atteint.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait, mais la séance n'est pas levée et je vais répondre à votre intervention qui n'est pourtant pas à l'ordre du jour. Je vous avais proposé de venir lundi dernier à une réunion pour vous demander ce que vous comptiez faire et si vous souhaitiez démissionner, à partir du moment où vous n'étiez pas d'accord avec ma façon de gérer la mairie, mais vous n'êtes pas venus. Je constate aussi, Mesdames et Messieurs, que vous partez sans que je lève la séance.

Mme la Maire s'adressant à la salle :

Alors qu'ils sont élus pour faire leur travail de Conseillers, ils ne viennent pas pendant sept Conseils d'arrondissement. Tout ce qu'ils veulent, c'est me destabiliser, sous prétextes d'insultes, quelles insultes ? Il y a des joutes verbales, le monde politique est ainsi fait. Par exemple et je ne reprends que l'actualité, lorsque le Président Nicolas Sarkozy traite le Président d'un groupe politique et pas des moindres, de « grosse m... » est-ce que les Républicains se sont mis vent debout ? Non...

Tout ce que je sais et je le dis devant cette assemblée, c'est que depuis que je suis élue, cela ne pouvait pas marcher avec ces personnes qui ont été élues sur ma liste, mais qui n'ont pas été choisies par moi-même. Donc, dès le départ, il y a eu une hostilité de leur part à mon égard. Pour ceux qui ne le savent pas, il y a eu un premier putsch le 4 avril 2014, déjà... Et depuis, c'est constamment le même scénario. Je rapelle seulement et vous en êtes témoins, que je les avais convoqués ce lundi à 8h30 pour leur demander de justifier leur comportement...

A partir du moment où ils sont en désaccord avec ma façon de gérer, il leur suffit de démissionner et on refait une élection. C'est ça la démocratie. Mais aucun d'entre eux n'est venu à cette réunion, on s'est retrouvé à trois. Pourquoi ? Par manque de courage ! Aujourd'hui, ce que l'on reproche aux politiques, c'est justement leur manque de courage. Si l'on n'est pas d'accord, on démissionne. Pourquoi ils ne le font pas ? Pourquoi montent-ils des coups ? A venir..., à ne pas venir aux séances, comme ils le font ? Vous vous êtes déplacés nombreux pour assister au Conseil et eux ... ils partent ! Je voulais quand même m'exprimer sur cette attitude. Maintenant la séance est levée. Merci beaucoup pour votre présence.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), la séance du Conseil d'arrondissement a été reportée au mercredi 14 mars à 12h30.

Mercredi 14 mars 2018

A cette date, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8^e arrondissement, le **mercredi 7 mars 2018**. Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 8^e arrondissement prévu à cet effet.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE

M. Vincent BALADI

M. Grégoire GAUGER

M. Pierre LELLOUCHE (départ en cours de séance)

Mme Catherine LECUYER

M. Marc PACHECO

Mme Eve DESBONNETS

Mme Corine BARLIS

Membres absents :

Mme Erika DUVERGER (pouvoir à Grégoire GAUGER)
Mme Bérengère de REYNIÈS (pouvoir à Vincent BALADI)
Mme Sophie BOYER CHAMMARD (pouvoir à M. Marc PACHECO)
M. François LEBEL
M. Charles BEIGBEDER

Madame le Maire ouvre la séance, à 12h30, et poursuit l'ordre du jour prévu par les convocations.

Mme d'HAUTESERRE

Mesdames et Messieurs bonjour. Merci d'être présents à ce Conseil reporté. Je rappelle qu'il est reprogrammé telle une nouvelle séance pour des raisons techniques liées au logiciel ODS. Néanmoins, il est bien évident que la séance commencée le 6 mars, qui se prolonge ce 14 mars, garde le même ordre du jour et c'est le Maire qui en est le maître et continuera de dérouler les projets de délibération. Cela donnera lieu à un procès-verbal et à un seul compte rendu des 6 et 14 mars.

Nous avons les procurations de Mme Erika DUVERGER qui donne pouvoir à M. Grégoire GAUGER, Mme Bérengère de REYNIÈS à M. Vincent BALADI et Mme Sophie BOYER CHAMMARD à M. Marc PACHECO. Merci.

Approbation du compte rendu de la séance du 24 janvier 2018

Mme d'HAUTESERRE : La séance du 6 mars a été interrompue au moment où j'ai demandé l'approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 24 janvier 2018 et je demande que l'on respecte cette approbation. En fait, je voudrais que l'on respecte l'observation que sur le compte rendu, s'il vous plaît. Y a-t-il des observations sur ce compte rendu du 24 janvier 2018 ? Monsieur PACHECO.

M. PACHECO : C'est juste pour dire que je voterai contre car j'ai cru comprendre qu'une partie du compte rendu a été supprimée à la demande d'un conseiller d'arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Je n'ai pas compris.

M. PACHECO : J'ai cru comprendre qu'une partie du compte rendu a été supprimée à la demande d'un conseiller d'arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Quel conseiller d'arrondissement ?

M. PACHECO : Comme je n'étais pas là en début de conseil d'arrondissement... Je voterai contre.

Mme d'HAUTESERRE : Je ne comprends pas. C'est quoi ?

M. PACHECO : C'est une suspicion...

Mme d'HAUTESERRE : Est-ce que vous pouvez être un peu plus clair Monsieur PACHECO ?

M. PACHECO : Si rien n'était supprimé... J'ai cru comprendre qu'une partie est supprimée.

Mme d'HAUTESERRE : Quelle partie a été supprimée ?

M. PACHECO : Je n'étais pas là. J'étais parti.

Mme d'HAUTESERRE : On parle bien du compte rendu du 24 janvier, Monsieur PACHECO ?

M. PACHECO : C'est juste pour expliquer que je voterai contre. Ce n'est pas très grave.

Mme LECUYER : C'est la réalité. Il y a une élue, qui n'est pas là et donc on ne parlera pas en son nom, qui a demandé qu'une partie soit retirée donc le PV n'est pas complet.

Mme d'HAUTESERRE : C'est à la demande de Mme BOYER CHAMMARD qui a souhaité retirer ce passage. Cela veut dire que vous ne souhaitez pas voter pour mais je le mets quand même à l'approbation ?

Mme LECUYER : Tout à fait.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Je mets aux voix ce compte rendu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le compte rendu de la séance du mercredi 24 janvier 2018 est **ADOPTÉ A LA MAJORITE** des membres présents

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **7** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet: **4** (Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS, M. Marc PACHECO et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

3°/ 2018 DAC 492 - Opposition d'une plaque commémorative en hommage à Xavier JUGELÉ sur les Champs Élysées

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : C'est le policier qui a été assassiné sur les Champs Élysées.

Nous avons tous en mémoire le terrible assassinat de Xavier JUGELE, abattu le 20 avril 2017 sur l'avenue des Champs-Élysées dans un attentat terroriste. Il était le sixième policier tué dans un attentat depuis janvier 2015.

En accord avec sa famille et ses proches, et en lien avec la Préfecture de Police de Paris, il est proposé de lui rendre hommage en faisant apposer une plaque commémorative sur les lieux de l'attentat, dont le texte sera le suivant :

**« À la mémoire du Capitaine de Police
Xavier JUGELÉ,
Assassiné en ce lieu le 20 avril 2017,
victime du terrorisme
Dans l'accomplissement de son devoir ».**

J'adresse une pensée émue à sa famille et à ses proches et je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter cette délibération.

Y a-t-il des observations ? Je mets donc aux voix. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

4° / 2018 DVD 37 - Aménagements de sécurité routière. Demande de subventions auprès de la Région d'Ile-de-France au titre de 2018

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Il nous est proposé au titre des aménagements de sécurité 2018, de délibérer sur des aménagements éligibles aux subventions du Conseil régional d'Ile-de-France. Il s'agit pour le 8^{ème} arrondissement du carrefour rue des Mathurins/rue Pasquier.

La participation financière de la Région s'applique aux études, aux dépenses liées aux procédures et aux travaux de toute nature indissociables de l'opération. Le taux de financement maximum est de 50 % du montant HT du projet.

Ce carrefour a connu 10 accidents entre 2012 et 2016.

Le montant de l'aménagement s'élève à 98 200 euros.

Je vous demande d'autoriser la Maire de Paris à solliciter le Conseil régional d'Ile-de-France pour les subventions relatives aux aménagements de sécurité routière au titre de 2018 et à prendre toute décision résultant en particulier pour notre arrondissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Y a-t-il des observations ? Monsieur BALADI.

M. BALADI : Merci Madame le Maire. Nous ne pouvons que saluer cette délibération. C'est un carrefour très accidentogène. Pour ceux qui ne le voient pas vraiment, c'est celui situé entre la rue des Mathurins et la rue Pasquier juste devant le square Louis XVI. Il y a des véhicules qui arrivent en trombe et qui ne respectent pas la priorité à droite ce qui fait que, par an, il y a trois ou quatre accidents recensés. On ne peut que saluer cela. J'ajoute aussi que, lors de la précédente mandature, il y a eu un ralentisseur de mis rue des Mathurins mais devant les théâtres alors qu'il aurait dû être mis, je pense, plus au niveau du carrefour.

M. LELLOUCHE : J'habite ce quartier-là. Effectivement, le ralentisseur est mal placé et le carrefour est très dangereux, mais ce n'est pas le seul ; il y a celui de la rue Tronchet. Surtout, le point dominant, c'est que la chaussée est dans un état absolument lamentable et ça c'est aussi accidentogène. Je ne sais pas si c'est Madame HIDALGO ou Madame PECRESSE - je pense que c'est plutôt Madame HIDALGO qui est en charge de la chaussée à Paris -, je souhaiterais que le Maire d'arrondissement fasse savoir à la Mairie centrale que la chaussée est en train de se dégrader à toute vitesse et c'est lamentable : Rue Chauveau-Lagarde, rue des Mathurins, rue Tronchet, c'est épouvantable. Il faut vraiment que cela cesse.

Mme d'HAUTESERRE : Comme vous le savez, les chaussées de tout Paris sont dans cet état.

M. LELLOUCHE : Je sais. Je sais

Mme d'HAUTESERRE : Nous allons défendre notre paroisse. Dans le 8^e arrondissement, nous avons fait des rapports à la Mairie centrale. Les budgets ont été dispatchés. Nous avons bénéficié d'une certaine ligne de crédit. Il y a eu des priorités. Pourquoi ? Parce que depuis une quinzaine d'années, l'arrondissement n'a pas bénéficié de crédits, de budget, pour refaire les équipements. Je suis arrivée en 2014, même si la Mairie centrale est à l'écoute, on ne peut pas réparer les chaussées, les trottoirs défoncés depuis une vingtaine d'années. Donc, je fais comme je peux. Il y a des quartiers prioritaires. Nous avons donné la priorité au quartier Europe, qui a été, à un moment laissé à « l'abandon », d'après les habitants, donc on a fait ce qu'il fallait. Maintenant, il faut que je puisse obtenir d'autres crédits, éventuellement sur une prochaine mandature, s'il n'y a pas d'élection anticipée entre-temps. J'attends que l'on puisse m'accorder une autre ligne budgétaire pour refaire les chaussées et notamment sur l'avenue des Champs-Élysées où nous avons été interpellés encore, pas plus tard qu'hier soir.

M. LELLOUCHE : C'était le sens de mon intervention. C'est devenu très préoccupant.

Mme d'HAUTESERRE : Merci Monsieur le Ministre. Parfait. Y a-t-il d'autres observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

5°/ 2018 DEVE 33 - Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Nous abordons la DEVE 33 – Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024. Il y avait combien de pages ? 300. On a fait une synthèse. Le Plan Biodiversité de Paris ; les enjeux de la biodiversité. La biodiversité est essentielle à notre avenir collectif. Comme vous le savez, la France est l'un des pays du monde les plus riches en biodiversité et donc un des plus menacés par sa destruction : le numéro 1 européen en termes de biodiversité d'amphibiens, d'oiseaux et de mammifères ; numéro 4 mondial pour les récifs coralliens et possédant le deuxième domaine maritime le plus vaste du monde. La France est parmi les 10 pays du monde qui abrite le plus grand nombre d'espèces.

La France a, dans le monde, une responsabilité environnementale de premier plan en raison d'une situation unique. Dès 2011, sous le gouvernement de Nicolas SARKOZY, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, une consultation publique a été organisée afin d'associer les citoyens à l'élaboration de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (la SNB) ayant pour objectif de donner un cadre général et cohérent aux politiques publiques et aux stratégies des acteurs de la société civile en faveur de la biodiversité. La Ville de Paris a accueilli, fin 2015, la COP 21 qui a été l'occasion pour les États de s'engager sur des mesures volontaristes afin de faire face à une urgence climatique qui nous concerne tous. Aujourd'hui, la Ville occupe un rôle central dans cette mission en bâtissant la ville durable, respectueuse de son environnement, qui concilie développement urbain et biodiversité. Dans cette

dynamique, le 26 septembre 2016, au Conseil de Paris, la biodiversité était officiellement proclamée citoyenne d'honneur de la Ville.

Je vous rappelle que la Mairie du 8^e a organisé deux réunions publiques, le 6 avril et le 15 novembre 2016 à la Maison des associations, avec la présentation de la biodiversité à Paris par une exposition qui a attiré un large public.

Le contenu du Plan pour renforcer les actions de la Capitale en faveur de la protection de la nature en ville :

- Un Plan stratégique, pédagogique et mobilisateur ;
- Un Plan stratégique des enjeux, des finalités, la mise en œuvre et l'éducation ;
- Un plan d'actions. Trois actions :
 - La biodiversité dans une ville engagée – Paris, ville exemplaire
 - La biodiversité par et pour tous – Tous actrices et acteurs de la biodiversité
 - La biodiversité partout – Penser la ville comme un atout pour la biodiversité

Trente fiches actions en découlent pour savoir ce que va faire la Ville et connaître ses engagements.

Les exemples d'engagement de la Ville en 2018 :

- développement d'un plan d'actions en faveur des oiseaux nicheurs parisiens dont le moineau domestique ;
- multiplication des grainothèques et séminothèques dédiées aux plantes régionales ;
- labellisation refuge LPO de 27 jardins parisiens et d'un équipement municipal.

En 2020 :

- une rue végétale dans chaque arrondissement et une rue comestible sur le territoire parisien ;
- plus de 20 espaces de biodiversité créés et équipés d'une information numérique, pédagogique et interactive ;
- la publication de l'Atlas 2020 de la nature à Paris.

En 2024 :

- 35 % du territoire constitué de surface perméable végétalisée avec une clause ou un critère favorable à la biodiversité pour 75 % du marché de la Ville.

En 2030 :

- 100 % du territoire parisien a fait l'objet d'un diagnostic biodiversité ;
- 70 % des espaces de biodiversité créés sont composés uniquement de plantes régionales.

Je vous propose de voter pour cette délibération que vous avez tous eue le temps d'étudier. Merci.

M. LELLOUCHE : Madame la Maire, mes chers collègues, je trouve extrêmement positif que la Ville s'intéresse à la biodiversité, aux nichoirs des moineaux, à la protection des espèces. J'en veux pour preuve la prolifération des rats dans les jardins publics. Si on considère la biodiversité comme s'élargissant à la prolifération des sacs en plastique et des papiers par terre, au non-ramassage des feuilles et généralement à l'état de saleté totale des rues parisiennes, je pense que la Ville a fait un excellent travail jusqu'ici et je me félicite de lire sa littérature, ses dépliants et ses diagnostics.

Je pense, en bon français, que tout cela s'appelle de l'enfumage et plutôt que de clamer la biodiversité, je crois que la Ville ferait mieux de commencer par nettoyer les rues de Paris qui sont dans un état lamentable et de s'intéresser à la prolifération de toutes sortes de sales bêtes qui peuplent les appartements (je pense aux punaises et autres). Il y a une véritable infection qui se développe dans la ville à la suite de la réduction des effectifs des services spécialisés de la Ville. Cela fait plusieurs années qu'on en parle et au lieu de répondre à ces questions précises sur la propreté de la ville, sur l'état sanitaire de la ville, on est en train de faire des numéros de cirque sur la biodiversité en nous parlant des récifs coralliens. Jusqu'à preuve du contraire, des récifs coralliens, moi qui suis plongeur, je n'en ai pas trouvé en région parisienne. Je pense que tout cela est à côté de la plaque. Là encore, je crois qu'il faut cesser d'amuser la galerie et commencer à travailler sur les dossiers de fond de cette ville. Voilà le sens de mon intervention, Madame la Maire. Un peu d'exaspération entre le contraste du vécu des Parisiens et ce type de délibérations qui sont complètement hors sol et hors sujet.

Mme d'HAUTESERRE : Cela fait partie du programme de Madame HIDALGO pour lequel elle a été élue en 2014.

M. LELLOUCHE : Vous comprendrez que je voterai contre. Non pas que je sois contre la biodiversité mais je suis contre l'enfumage de nos concitoyens.

Mme d'HAUTESERRE : C'est votre constat et je le respecte. Sur celui de la saleté de Paris, tout le monde, autour de cette table et les personnes qui sont présentes sont d'accord avec vous. C'est la raison pour laquelle suite à la prolifération des rats, la Ville a dégagé un budget pour la dératisation. La saleté de la Capitale est un sujet majeur pour nous tous, que ce soient les élus, les habitants et même pour les visiteurs.

Je prends acte de vos propos et échanges. Nous sommes sur une délibération et vous avez fait vos observations. Je vais en avoir d'autres. Ensuite, je mettrai aux voix cette délibération et libre à vous de voter pour, contre ou de vous abstenir. Moi, je défends une délibération qui nous a été proposée pour la biodiversité à Paris.

M. LELLOUCHE : Je comprends.

Mme d'HAUTESERRE : D'autres observations ? Madame LECUYER.

Mme LECUYER : Je voterai, bien sûr, ce Plan Biodiversité même si, effectivement, je partage un certain nombre des remarques de Monsieur le Ministre. Paris fait partie des capitales mondiales les moins végétalisées au monde. J'espère que ce ne sont pas uniquement des propositions de communication et qu'on aura vraiment des effets très pratiques, très concrets dans notre ville et en particulier dans notre arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Madame BURLIS ?

Mme BURLIS : Je voterai résolument pour cette délibération. Pour répondre à notre collègue Pierre LELLOUCHE, ce n'est pas l'un contre l'autre : on peut à la fois travailler sur la biodiversité et sur la propreté. J'en veux pour preuve qu'il y a eu un groupe de travail avec des Parisiens qui pendant plusieurs mois ont fait des propositions concrètes qui vont se mettre en place notamment avec des ambassadeurs de propreté dans chaque quartier. Donc, ce sujet est traité aussi. La biodiversité, je considère que dans l'urgence environnementale dans laquelle nous sommes, on ne peut que se réjouir que Paris prenne ses responsabilités. Les efforts qui sont faits depuis plusieurs années commencent à porter leurs fruits. Je ne sais pas si vous l'avez vu, en tout cas cela m'a interpellée car je trouve que cela prouve que l'on va dans le bon sens, on a pour la toute première fois trouvé une truffe dans Paris sur un toit végétalisé d'un grand hôtel dans le 15^e arrondissement. Cela peut paraître anecdotique mais je trouve que tous les efforts qui sont faits montrent qu'on arrive à agir même au sein d'une grande ville comme Paris. Cela vaut la peine. Encore une fois, nous sommes dans une vraie urgence environnementale et climatique. Je voterai résolument pour cette délibération.

Mme LECUYER : J'en profite pour dire qu'on s'est battu pour la biodiversité dans le 8^e puisqu'il était question qu'on arrache tous les buis du Parc Monceau, pour éviter la propagation de la pyrale du buis, pour les remplacer par une espèce qui n'a rien à voir. Nous avons obtenu par un vœu au Conseil de Paris que nos buis, en particulier dans le Parc Monceau, soient préservés parce qu'ils participent à la biodiversité. Ce sont de petites actions...

M. LELLOUCHE : Les buis, moi qui connais un peu ce végétal, il ne faut pas les arracher mais les soigner.

Mme LECUYER : Tout à fait. Et ils devaient être arrachés de manière massive.

M. LELLOUCHE : C'est la biodiversité...

Mme d'HAUTESERRE : Merci. Monsieur PACHECO ?

M. PACHECO : Je partage tout à fait l'analyse de Pierre LELLOUCHE. En plus, des délibérations avec autant de contenu, c'est très difficile de les voter favorablement. Je le ferai quand même car les axes sont intéressants et je crois que cela va dans le bon sens. Effectivement, il est bon et utile de rappeler qu'il y a aussi des urgences néanmoins, je voterai favorablement sur cet axe-là.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ?

A LA MAJORITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **10** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER, Mme Catherine LECUYER, Marc PACHECO et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS)

Suffrage exprimé **CONTRE** le projet: **1** (M. Pierre LELLOUCHE)

6°/ 2018 DEVE 57 - Communication sur le projet « + de nature en ville » du budget participatif 2016, relatif à la création de vingt espaces de biodiversité et de dix zones humides

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : C'est une communication sans vote. Merci Monsieur le Ministre pour votre présence.

M. LELLOUCHE : Merci Madame la Maire. Et bonne biodiversité.

Départ de M. Pierre LELLOUCHE

Mme d'HAUTESERRE : Merci beaucoup. Nous n'avons pas de création de zone humide dans le 8^e donc on passe cette communication.

2018 DAE 53 - Réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Merci Madame le Maire. Il s'agit, en fait, de la refonte des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien, c'est-à-dire sur la voie publique ou dans les espaces verts qui appartiennent à la Ville. À l'heure où on parle, il y a six règlements différents qui encadrent ces activités commerciales sur la voie publique et dans les parcs et jardins dont les plus anciens datent des années 80. En 2010, une réforme a posé les premiers jalons d'une gestion plus qualitative de ces commerces, notamment en attribuant après appel à propositions pour tout emplacement créé ou vacant selon l'appréciation d'un projet et non plus à l'ancienneté comme c'était le cas avant. Cette réforme a permis d'instaurer, pour les commerces sur la voie publique, un mode de calcul de redevance tenant compte de la commercialité des voies selon la classification par catégorie en vigueur. Il y a 5 catégories de 1,05 €/m² à 6,30/m² occupé en fonction de la commercialité.

La présente réforme propose, aujourd'hui, de réformer ces six règlements en un seul. Elle vise donc à réduire leur nombre, uniformiser les modalités d'occupation et elle intègre aussi les évolutions législatives récentes prévues par l'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques imposant une procédure de mise en concurrence préalable pour toute nouvelle autorisation commerciale sur le domaine public. Cela avait été relaté dans la presse notamment par rapport aux forains. Pour information, ces activités sont très diverses : cela va des activités enfantines aux balançoires des parcs et jardins, théâtres de marionnettes, marchés aux fleurs... C'est très vaste.

Chaque appel à propositions contiendra les modalités de fixation de la redevance selon les principes suivants :

- Pour les activités situées sur la voie publique, le montant des redevances sera établi en fonction de la zone de commercialité du site.
- En ce qui concerne les redevances relatives aux activités exercées dans les espaces verts ainsi que pour les activités ludiques et enfantines, elles seront fixées en fonction de l'avantage tiré du site et tiendront compte de la nature de l'activité exercée.

L'objectif de cette réforme est de maintenir une concurrence équitable – c'est ce que la Mairie nous dit – entre tous les commerçants sans exclure ceux dont les chiffres d'affaires sont les plus modestes.

Le montant de la redevance sera forfaitaire et non plus calculé selon la déclaration du chiffre d'affaires réalisé. Il sera indexé annuellement sur l'évolution de l'indice des loyers commerciaux (ILC).

On nous demande de voter pour cette délibération. En page 2 sur 12 vous avez toutes les catégories qui vont de 1,05 € à 6,30 €. Dans le 8^e, nous sommes situés en catégorie 1 donc 4,83 €/m²/jour ou en zone hors catégorie à 6,30/m²/jour pour les sites prestigieux ou protégés.

Mme d'HAUTESERRE : Nous faisons partie d'un groupe politique et celui-ci a estimé, qu'en tant que Maire LR, je dois appeler à voter contre cette délibération.

Mme LECUYER : Est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi ?

Mme d'HAUTESERRE : Oui, le groupe LR a estimé que ce n'est pas assez clair pour que l'on puisse voter pour ce règlement. Y a-t-il d'autres observations ?

Mme DESBONNETS : Monsieur BALADI, vous aviez fini votre présentation ?

M. BALADI : J'avais terminé, oui. Le point positif – comme dans chaque projet, il y en a un – : comme vous le savez, je suis pour la simplification et je trouve que refondre six règlements en un va

dans le bon sens. Après, c'est vrai que de différencier les structures sur la voie publique et celles dans les parcs et jardins avec deux modes de calcul différents, même s'il est noté que c'est équitable, pour moi ça ne l'est pas, fatalement.

M. GAUGER : Il y a débat.

M. BALADI : Il y a débat, voilà. Je ne sais pas ce que vous en pensez, vous personnellement ?

Mme d'HAUTESERRE : Dans l'étude menée par notre groupe politique, la proposition est de voter contre, au motif que cela conduirait à une augmentation de redevance et que les critères de fixation de la redevance restent flous. Comme je l'ai dit, le groupe LR déposera en Conseil de Paris un amendement pour s'assurer que les Maires d'arrondissement seront bien associés au choix des emplacements.

M. PACHECO : Comme je le disais précédemment, il y a tellement de choses dans ces délibérations. Vous le dites vous-même, ce n'est pas clair. C'est vrai que c'est toujours difficile de voter des délibérations dans lesquelles il y a énormément de points techniques. Du coup, je m'abstiendrai. Autant la fois précédente, il y avait des objectifs que l'on pouvait partager ; ici, si on regarde et on creuse, il y a sûrement des choses à regarder de plus près. Pour ma part, je m'abstiens.

Mme LECUYER : J'ai juste une petite question : est-ce que le salon du prêt-à-porter, dont on a parlé place de la Concorde, rentre dans cette nouvelle réglementation ?

Mme d'HAUTESERRE : Ça devrait. C'est la raison pour laquelle le groupe LR va déposer un amendement car, jusqu'à maintenant, nous n'avons pas été consultés sur les propositions de projets. Les groupes politiques, lors des divers débats auxquels vous participez les jours de Conseil, demandent que les Maires d'arrondissement soient consultés en amont. Bien évidemment, je consulterai mon équipe et chacun aura son mot à dire.

Je vais mettre aux voix cette délibération. Je suis le vote préconisé par mon groupe, nous votons contre cette délibération. Je la mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ?

Mme LECUYER : Je m'abstiens et ne vote pas contre car dans la délibération, il est précisé qu'on associera les Maires d'arrondissement. Je trouve cela très positif.

A LA MAJORITE (5 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de délibération

Suffrage exprimé **POUR** le projet: **1** (Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet: **5** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER)

ABSTENTIONS (4) : (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS)

7°/ 2018 DPE 6 - Approbation du zonage d'assainissement de Paris

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Merci Madame le Maire. Comme vous le savez l'année 2016, et le début d'année 2018 ont été marqués par des épisodes de crues exceptionnelles de la Seine notamment. En 2016, nous avons été confrontés à une crue soudaine de fin de printemps avec une montée des eaux extrêmement rapide ; en juillet 2017, nous avons subi un épisode orageux d'une violence qui n'avait pas été connue depuis une dizaine d'années ; en janvier dernier, nous avons eu une crue assez forte mais plus longue de la Seine. Dans cette délibération, on nous propose, pour faire face à ce défi, la mise en œuvre d'un zonage pluvial et du plan ParisPluie qui vise un objectif simple mais ambitieux : infiltrer ou réutiliser l'eau au plus près de l'endroit où elle tombe et la rendre ainsi 100% utile en réduisant les volumes d'eau évacués par les égouts, en privilégiant le cycle naturel de l'eau par un retour à la terre. C'est une façon de vivre l'eau dans la ville qui se dessine. C'est noté dans la délibération. Il y a également dans cette délibération un projet de nouveau zonage d'assainissement qui comprendra désormais un volet pluvial avec une carte découpant Paris en six zones. La carte prescrit, comme règle générale, une hauteur minimale de pluie, correspondant à un volume d'eau, à abattre sur place toutes les 24 heures. Une fois approuvé, ce zonage sera opposable aux tiers et constituera une annexe du plan local d'urbanisme (PLU) et s'appliquera ainsi à tout projet de construction, de restructuration et d'aménagement ou de réaménagement d'un espace public.

Ce nouveau zonage, et le changement d'approche qu'il implique, doivent s'accompagner d'actions de communication et de pédagogie. C'est ce qui est indiqué par la Ville. Plusieurs actions sont d'ores et déjà envisagées à court et à moyen terme : des actions de communication avec la mise en place d'une identité visuelle forte sous le vocable ParisPluie et une signature de Plan 100 % pluie utile ; un support de communication dédié à l'information du grand public ; la réalisation d'un guide pour la mise en œuvre du zonage ; l'organisation d'une série d'événements dédiés aux professionnels et notamment l'organisation d'une manifestation au pavillon de l'Arsenal avant l'été.

Il nous est donc proposé d'approuver ce zonage d'assainissement de Paris composé du rapport de présentation, du règlement de zonage et de ses annexes. Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

J'ajouterai juste que ce que je trouve d'intéressant et important - et c'est d'ailleurs le cas dans d'autres villes - c'est qu'il y a dans ce Plan une récupération des eaux de pluie. Dans certaines villes, il y a des chaussées qui sont avec une absorption possible de l'eau de pluie. Il faudrait, qu'à Paris, on ait de nouveaux projets, de nouveaux mobiliers. On a parlé tout à l'heure de la propreté, on ne peut être que d'accord. Il faudrait tester ce qui l'est ailleurs. À Paris, on met des années à tester les nouvelles idées. Pour la récupération de l'eau de pluie et éviter un engorgement de la Seine - comme on le voit bien souvent, trop d'eau stagne dans les rues - ce Plan peut être utile. Après, il faut voir ce qu'il en est fait par la Ville.

Mme d'HAUTESERRE : Merci. Y a-t-il des observations ?

Mme BARLIS : Cette délibération est importante parce qu'on voit qu'il y a de plus en plus de crues. Il y en a encore eu une, il n'y a pas si longtemps, qui a duré. Elle a été handicapante pour la vie quotidienne des Parisiens. C'est vrai qu'il est important, notamment avec les bouleversements climatiques que l'on connaît - on sait qu'il y aura de plus en plus d'incertitudes sur le climat - de

prendre des mesures de fond. Cette délibération y contribue pour mieux essayer de limiter les effets de crues. Je voterai résolument pour.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il d'autres observations ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

8°/ 2018 DVD 14 - Parc de stationnement Haussmann Berri (8^e) – Convention de concession avec la Société Anonyme d'Économie Mixte d'Exploitation du Stationnement pour l'exploitation et la modernisation

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Merci. Il s'agit de la convention de concession avec la société anonyme d'économie mixte d'exploitation du stationnement pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement Haussmann Berri situé boulevard Haussmann, mis en service le 30 janvier 1967. Sans rentrer dans les détails, je vais essayer d'être clair et concis. Il y a aussi une autre délibération qui suit et qui concerne un autre parking. Cet ouvrage comporte 6 niveaux en sous-sol pour une capacité de 2 182 places de véhicules légers et huit places réservées pour les deux-roues soit 24 emplacements motos. Il comporte trois volumes à savoir un parc public, un garage, une station-service et une distribution de carburant.

Le parc public est destiné aux usagers horaires abonnés locataires et est constitué de 1 316 places dans les quatre premiers niveaux, dont 8 places réservées pour les deux-roues. Il est concédé à la société des parkings souterrains du 8^e. C'est le groupe Indigo ex-Vinci.

Le garage est, quant à lui, destiné aux amodiataires et constitué de 866 places de stationnement dont 864 amodiés, situées aux niveaux - 5 et - 6. Il est concédé à la société Unigarages toujours du groupe Indigo.

La fin des amodiations est prévue le 31 mai 2018, date de fin de contrat de la délégation de service public. Parc public et garage sont exploités dans le cadre d'une délégation de service public arrivant à échéance le 31 mai 2018.

La station-service est, quant à elle, exploitée par la société Picoty réseau SAS. Afin d'assurer la continuité du service public de stationnement, une consultation a été lancée par la Ville afin de retenir un futur délégataire. Il y a donc eu un appel à projets et une commission, lors de la séance du 14 mars 2017, qui a retenu pour la suite des consultations 7 candidats : SAGS, Q Park France, Interparking France, SPI Autocité, Indigo infra, Groupement solidaire Dornier SA, Eiffage SA ainsi que SAEMES.

Le programme imposé par la Ville concernant la modernisation comportait un descriptif des travaux de modernisation proposé pour le parc répondant au programme de modernisation ; concernant l'exploitation, un descriptif des prestations proposées ; concernant les modalités financières, le coût estimatif destiné aux travaux ; le coût prévisionnel de l'exploitation, la durée de concession. Les

candidats devaient répondre sur une durée de 12 ans. Ils pouvaient proposer en variante une durée inférieure. Il y avait le niveau de redevance également. La commission, lors de la séance du 23 mai 2017, a reçu cinq candidats sur les sept : SAEMES, SAGS, Groupement solidaire Dornier SA, Eiffage, Indigo Infra et Spi Autocité. Les cinq plis ont été jugés recevables et examinés.

Il y a dans ce projet détaillé toutes les modalités financières de la future redevance : la redevance financière est de 3 100 000 euros entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 décembre 2020 pour une année complète ; 2 800 000 à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'à la fin de la concession puis une redevance variable sur le chiffre d'affaires.

Mme d'HAUTESERRE : Tu appelles donc à voter pour ?

M. BALADI : J'appelle à voter pour.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations sur cette délibération ?

Mme LECUYER : Je me réjouis de voir qu'il y a toujours une station-service qui est précisée dans le document. C'est vrai que celles-ci disparaissent progressivement de Paris. Je trouve plutôt positif le fait de pouvoir continuer à prendre de l'essence dans le 8^e à cet endroit-là en particulier.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il d'autres observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

9°/ 2018 DVD 20 - Parc de stationnement GEORGE V - Convention de concession pour l'exploitation et l'entretien du parc - Contrat d'occupation du domaine public pour exploitation de la station-service

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur Vincent BALADI, s'il vous plaît.

M. BALADI : C'est Grégoire GAUGER.

M. GAUGER : Si vous le permettez, c'est moi qui rapporte cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE : Grégoire. C'est parfait.

M. GAUGER : Pour décharger mon collègue sur ce sujet assez technique : les parcs de stationnement et les renouvellements des délégations de service public. Là, on parle du parc de l'avenue George-V près des Champs-Élysées. Il existe également depuis les années 60. Il comprend également une station-service comme dans tous les parkings du 8^e arrondissement. Elle continuera à exister. Il y a également un garage et un parc public. Ce qui est intéressant c'est que l'on ne fait pas un renouvellement à durée de cinq ou six ans comme cela se fait habituellement mais un peu moins pour

permettre, à terme, que le prochain ait lieu en même temps que celui du parc des Champs-Élysées qui est à côté. L'idée de la Ville, c'est qu'actuellement il y a deux DSP, à terme, quand elles arriveront à échéance, on ne fasse qu'une DSP pour les deux puisqu'elles sont reliées. Ce sera plus pratique et je l'espère moins coûteux.

Le résultat des études qui ont été menées par nos services va sur Indigo et pour la station-service sur Total. Sept candidatures ont été étudiées. Ce qui est intéressant, c'est que des travaux conséquents vont être menés dans les prochaines années pour un coût estimé à 1,3 million. Ensuite, vous avez les modalités financières sur lesquelles j'attire votre attention page 8 qui permettent de voir exactement dans quelles conditions la Ville a négocié ce renouvellement. Je pense que c'est important.

Considérant tous ces éléments, je vous invite à voter favorablement pour cette délibération et j'ouvre également, peut-être, un sujet de débat : on renouvelle des parkings comme c'est toujours fait ; ce qui est intéressant, c'est que le parking soit une façon de faire évoluer notre ville. Avec mon collègue Vincent BALADI, nous avons récemment rencontré des initiatives d'entreprises qui veulent aussi installer des casiers pour que les gens puissent aller chercher leur livraison ; des sociétés veulent installer leurs véhicules à développement durable. Je pense qu'il y a beaucoup de sujets de réflexion sur comment faire évoluer les parkings et je pense que cela pourrait faire l'objet d'une réflexion de la part de ce Conseil.

Je vous invite à voter favorablement ce projet.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations ?

Mme LECUYER : Ce qui serait très bien aussi, c'est de réfléchir aux tarifs pratiqués dans les parkings souterrains. C'est vrai qu'il y a de moins en moins de places en surface à Paris et les parkings souterrains sont quand même très chers.

Mme d'HAUTESERRE : Ce sont des concessions privées. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

10°/ 2018 DEVE 54 - Ici, demain, ensemble pour le climat : Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Merci Madame le Maire. Je ne peux que me réjouir comme l'ensemble de mes collègues de ce Conseil que la France rattrape son retard – et Paris en particulier – sur l'environnement. Il vous a été clairement exposé les différents projets qui consistent à intégrer le nouveau Plan Climat pour notre ville. Ces différents plans ont été généralement adoptés à l'unanimité ces dernières années, tous partis confondus.

Pour ce qui est de cette délibération en particulier, je noterai juste que la consultation publique est un peu faible avec 900 participants. Je pense qu'on peut le regretter. D'ailleurs la Mairie de Paris a eu des difficultés récemment à ce sujet-là à se faire valoir une consultation publique aussi mince. C'est quelque chose qui était à relever. Sur les grandes actions prévues, puisque le détail fait à peu près 70 pages sans compter les annexes, en quatre points :

- Un contrôle renforcé de la limitation de l'éclairage nocturne des bâtiments tertiaires.
- Un plaidoyer pour étendre les possibilités de correspondance du ticket t+ entre tram, bus, métro et RER pour encourager le report modal des déplacements occasionnels vers les transports en commun.
- L'ajout d'une référence aux meilleurs standards de performance pour la rénovation thermique et la construction de bâtiments via une labellisation.
- L'étude de la mise en place d'une plateforme de dons alimentaires des particuliers aux personnes les plus fragiles.

Je pense qu'on ne peut que rejoindre ces grandes propositions. Notre rôle sera de suivre leur application.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

11°/ 2018 DEVE 56 - Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

Mme d'HAUTESERRE : C'est Grégoire GAUGER, c'est sa spécialité.

M. GAUGER : Je prends ma casquette de spécialiste des coccinelles parisiennes comme je l'ai fait au précédent Conseil qui avait abordé ce sujet. J'en profite de nouveau pour revenir sur ce qu'a dit Monsieur le Ministre : en effet, Paris est sale. Il y a de vraies problématiques mais ne mélangeons pas tout : on peut avoir un combat d'un côté pour la propreté de Paris, c'est ce qu'attendent les Parisiens de nous, et d'un autre penser au Paris de demain, au développement durable, pour nous et nos enfants.

On voit dans cette délibération que, oui, c'est un effet de manche, un vecteur de communication. Ce ne sont pas quelques coccinelles qui vont transformer la biodiversité à Paris mais c'est une opération de sensibilisation. On a besoin de sensibiliser les Parisiens et les plus jeunes. Pourquoi la coccinelle ? Vous noterez que c'est un précieux auxiliaire naturel pour lutter contre les ravageurs. Monsieur le Ministre en parlait tout à l'heure : les ravageurs, on en a un certain nombre donc pourquoi pas. Cela s'inscrit dans l'axe 2 du Plan Biodiversité que Madame la Maire a présenté tout à l'heure. C'est une délibération extrêmement minime, je suis même surpris qu'elle soit soumise à un Conseil d'arrondissement parce qu'on ne parle que de deux demi-journées de sensibilisation qui concernent d'une part la Maison du jardinage dans le 12^e arrondissement et d'autre part ce que nous appelons les

jardins partagés. Finalement, nous allons voter sur quelque chose qui est estimé à 6 500 €. C'est vraiment, par rapport à ce que nous avons voté précédemment, anecdotique mais il faut faire avancer la biodiversité à tous les niveaux donc j'appelle à voter pour cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE : Vous avez des observations ?

Mme DESBONNETS : Je crois savoir que nous allons recevoir ces larves de coccinelles à la Mairie du 8^e.

M. GAUGER : Non. Vous ne parlez pas de ça.

Mme DESBONNETS : Si, on va en recevoir ; c'est ce qui m'a été dit à l'accueil.

Mme d'HAUTESERRE : Ce sont des graines.

Mme DESBONNETS : Des graines et des larves aussi.

Mme d'HAUTESERRE : Non, il n'y a pas de larves.

M. GAUGER : Je vais répondre. L'administration n'a pas à répondre sur ce sujet. Il ne faut pas confondre les deux délibérations. Celle-là porte uniquement sur le jardin du 12^e et les jardins partagés. Si vous parlez d'autres délibérations ou d'autres projets, c'est fort probable que cela arrive à la Mairie. Là, vous voyez bien que c'est limité à deux zones. Les bulbes etc., c'est ce que nous avons voté la dernière fois, seront distribués via tous les équipements municipaux adéquats comme les jardins. Ça doit être de cela dont vous parlez mais cela n'a aucun rapport.

Mme LECUYER : En fait, cela ne concerne pas le 8^e.

M. GAUGER : Non. Cela ne concerne pas le 8^e sauf si vous faites homologuer des jardins partagés.

M. PACHECO : Néanmoins, s'il y avait une opération dans le 8^e, ce serait intéressant de le savoir.

Mme d'HAUTESERRE : Oui mais pour l'instant, on n'en a pas.

M. GAUGER : Il y a des opérations dans le Parc Monceau.

Mme d'HAUTESERRE : Justement, il faut que les personnes responsables des conseils de quartier puissent aussi faire des propositions avec les habitants de chaque quartier, c'est le but aussi des associations.

M. GAUGER : Il y a eu des initiatives au Parc Monceau notamment.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets cette délibération DEVE 56 aux voix. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

12°/ 2018 DAC 450 - Subventions de 17.700 euros à dix-huit comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Merci Madame le Maire. C'est le renouvellement de la subvention de fonctionnement de la Fnaca du 8^e de 1 000 euros. À nouveau, je me permets de rappeler que nous ne sommes pas là aujourd'hui pour traiter du débat de la guerre d'Algérie, de sa date – qu'on célébrera d'ailleurs comme cela a été voté par les lois de la République le 19 mars à la Mairie où vous êtes tous les bienvenus –, il s'agit de soutenir les anciens combattants qui se sont battus pour la France et qui ont besoin d'un peu de notre aide pour que cela tourne bien et pour qu'ils puissent nous accompagner dans les commémorations, dans la sensibilisation, et au-delà de cela dans leur vie sociale entre eux qui doit perdurer. Donc, je vous invite à voter pour cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations ?

Mme DESBONNETS : En tant que fille d'ancien combattant de la guerre d'Algérie, la Fnaca fait, quand même, un très bon travail.

M. GAUGER : Il y aura une exposition à la maison des associations.

Mme DESBONNETS : Je te rejoins complètement quand tu dis qu'il faut apolitiser ce sujet.

M. GAUGER : Merci.

M. BALADI : En tant que fils d'ancien combattant de la guerre d'Algérie, on ne peut qu'approuver.

Mme DESBONNETS : Nous avons des parents jeunes.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Je suis ravie. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

13°/ 2018 DASCO 7-G - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (13 759 euros), subventions d'équipement (2 273 624 euros) et subventions pour travaux (208 076 euros)

Mme d'HAUTESERRE : Nous abordons la DASCO 7-G. C'est une communication sans vote. Cela concerne les collèges publics parisiens ; les dotations complémentaires de fonctionnement, subventions d'équipement et subventions pour travaux. Vous avez tous eu le temps de la consulter.

14°/ Communication sans vote 2018 DEVE 53 - Lancement de la première édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » du 22 avril au 10 juin 2018

Mme d'HAUTESERRE : Il y a un projet de délibération pour la Mairie du 8^e en communication. C'est la DEVE 53. Cette délibération est arrivée tardivement, la semaine dernière, et transmise par ODS pour des raisons techniques indépendantes de notre volonté. Je dis simplement ce que la Ville de Paris nous transmet. Le cabinet de Madame Pénélope KOMITES nous laisse la totale liberté de l'inscrire à l'ordre du jour ou non. Je vous demande de bien vouloir voter pour ou contre la mise en discussion de cette délibération qui est la DEVE 53.

[Brouhaha]

Mme d'HAUTESERRE : Je vous demande de voter pour qu'on en discute, même sans vote.

Mme DESBONNETS : C'est une communication et ce n'est pas une délibération. Nous n'avons pas à voter donc Madame le Maire si vous voulez le communiquer, vous avez parfaitement le droit de le faire.

M. GAUGER : Madame le Maire nous demande notre avis. Tout le monde a eu les éléments.

Mme d'HAUTESERRE : Vous l'avez eue ?

Mme DESBONNETS : Oui, on vous permet Madame le Maire.

M. BALADI : On l'a eue sur table au dernier Conseil.

[Brouhaha]

15° / Questions orales

Mme d'HAUTESERRE : Nous allons passer maintenant aux questions.

M. BALADI : Madame la Maire, je tenais juste à dire une précision : dans le règlement voté à la Mairie du 8^e en début de mandature, il a été précisé que chaque conseiller pouvait poser deux questions maximum. Je tenais juste à le préciser.

Mme DESBONNETS : C'est au nom du groupe.

M. GAUGER : Donc, il faut respecter le règlement.

Mme d'HAUTESERRE : Madame DESBONNETS a...

Mme DESBONNETS : Trois questions.

Mme d'HAUTESERRE : ... déposé trois questions donc vous réfléchissez...

Mme DESBONNETS : J'en retire une, il n'y a pas de souci.

Mme d'HAUTESERRE : Laquelle ?

Mme DESBONNETS : Je ne sais pas. Quel sujet considérez-vous comme le plus important ?

[Brouhaha]

Mme d'HAUTESERRE : Non, c'est à vous de décider.

M. GAUGER : Madame le Maire vous laisse le choix.

Mme DESBONNETS : Très bien, je garderai donc les deux premières sur les lignes de bus et la place de la Madeleine.

Mme d'HAUTESERRE : D'accord. Nous commençons par la question orale de Madame LECUYER, relative à la livraison de logements sociaux.

1°/ Q08 2018 08 Question orale présentée par Mme Catherine LECUYER, relative à la livraison de logements sociaux d'ici 2020

Mme LECUYER : Je lis la question tout simplement. Dans votre édito de février, Madame le Maire, vous annoncez vous réjouir de la livraison d'environ 180 logements sociaux dans le 8^e arrondissement d'ici 2020. Vous y expliquiez que vous espérez pouvoir y loger des familles du 8^e. Je voulais savoir, sur ce contingent, combien de logements vous auriez la possibilité d'attribuer. Est-ce que vous auriez une idée de leur qualification parce que, lors de l'avant dernier Conseil de Paris, lorsque nous avons évoqué le fait que nous souhaitions avoir des logements pour la classe moyenne – PLS – il nous a été répondu par Ian BROSSAT que le 8^e n'avait pas besoin de logements pour les classes moyennes mais plutôt pour les milieux très défavorisés. Est-ce que vous avez une idée de combien de logements vous allez pouvoir vraiment attribuer ?

Mme d'HAUTESERRE : Madame la conseillère. Effectivement, avec toutes les demandes que je reçois chaque semaine, il va sans dire qu'une des principales préoccupations de nos concitoyens consiste à se loger. Je me réjouis de la livraison d'un peu plus de 150 logements sociaux dans notre arrondissement avant la fin de cette mandature. Le chiffre exact est de 162 auxquels s'ajouteront 53 chambres pour jeunes travailleurs que j'avais demandées à la Ville. Je remercie Monsieur BROSSAT de nous les avoir accordées. Elles seront livrées avant la fin de cette année dans la Zac Beaujon.

Pour répondre à votre question, en application de l'article L.2511-20 du Code général des collectivités territoriales, « *les logements dont l'attribution relève de la commune et qui sont situés dans l'arrondissement, sont attribués pour moitié par le Maire d'arrondissement et pour moitié par le Maire de la commune, c'est-à-dire, la Mairie de Paris* ». Sur le fondement de cet article, je m'assurerai, le moment venu, de la répartition équitable des logements au bénéfice de notre arrondissement. Je dois aussi vous rappeler que l'attribution d'un logement dans le parc social est soumise à des critères relevant de la loi tels que le plafond de ressources, une adéquation de la taille des ménages au logement, etc.

Sur le programme de construction de logements sociaux, l'État, la Ville de Paris, l'Action sociale, le 1 % patronal, la Région Ile-de-France et les bailleurs sociaux (Paris habitat, La Sablière, RIVP) disposent d'un contingent précisé dans l'article L.441-1-2 du Code de la construction et de l'habitation. Il m'est donc difficile, aujourd'hui, d'anticiper sur les quotas d'attribution de logements qui vont être réalisés dans notre arrondissement.

2°/ Q08 2018 09 Question orale présentée par Mme Catherine LECUYER relative aux droits du groupe d'opposition « Une énergie pour le 8^{ème} »

Mme LECUYER : Madame le Maire, nous vous avons informée en octobre 2017 de la constitution d'un groupe d'opposition « Une énergie pour le 8^{ème} » et des droits que ce nouveau statut lui confère à savoir une tribune dans le journal du 8^{ème}. Nous souhaitons donc que vous nous communiquiez les modalités pratiques nécessaires à la publication de notre tribune en avril. Merci

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Le 28 novembre 2017, je vous ai répondu concernant votre intention de constituer un groupe politique d'opposition. Vous m'avez fait répondre le 26 janvier 2018 par un avocat. J'ai pour ma part transmis ce courrier à un cabinet de conseils et je ne manquerai de vous communiquer sa réponse dès qu'il me l'aura fait parvenir. J'ai cru comprendre, il n'y a pas si longtemps, que vous vous êtes ralliés au groupe PS pour faire un autre groupe. Est-ce qu'il y aura deux ou trois groupes dont le Front populaire ?

Mme DESBONNETS : Ce n'est pas cela. Nous avons fait un front...

Mme d'HAUTESERRE : Pardon, c'est un Front Républicain...

Mme DESBONNETS : On vous explique mais cela n'a pas l'air de vous plaire.

Mme d'HAUTESERRE : Je réponds à votre interrogation.

Mme LECUYER : Front républicain, ce n'est pas le nom d'un parti.

[Brouhaha]

Mme d'HAUTESERRE : Vous me dites que c'est un groupe politique d'opposition. C'en est un où non? Au conseil de Paris ? Ici ?

Mme LECUYER : Ici, dans l'arrondissement. Il est constitué de quatre membres et vous avez tout à fait connaissance des quatre membres qui en font partie.

Mme d'HAUTESERRE : Le Front populaire que vous avez évoqué...

[Brouhaha]

Mme BURLIS : Rassurez-moi. Vous avez tout de même pris le temps d'écouter et de lire ce qu'on vous a écrit ?

Mme d'HAUTESERRE : C'est une surprise et je n'ai pas trop écouté...

[Brouhaha]

Mme d'HAUTESERRE : Pardon, mais je vous ai répondu : j'ai saisi un avocat...

Mme BURLIS : C'est honteux !

Mme LECUYER : D'ici le 26 mars, j'imagine que nous aurons des nouvelles puisque cela fera 2 mois.

Mme d'HAUTESERRE : On verra à ce moment-là...

3°/ Q08 2018 10 Question orale présentée par Mme Eve DESBONNETS, relative à la modification ligne de bus

Mme d'HAUTESERRE : Nous abordons la question de Madame DESBONNETS.

Mme DESBONNETS : Elle est écrite au nom de notre groupe « Une énergie pour le 8^{ème} », à bien différencier du front républicain qui a eu lieu la semaine dernière, qui est un front républicain contre les outrances verbales et injures que nous subissons.

Mme BURLIS : Ce n'est pas une alliance politique.

Mme DESBONNETS : Voilà. Je pense que c'était très clair pour tout le monde et tout le monde a bien noté qu'il y avait une certaine petite mauvaise foi mais que je comprends parfaitement. En ce qui concerne ma question sur les modifications de ligne de bus, Madame le Maire, lors du dernier Conseil d'arrondissement, je vous avais demandé d'une part de nous faire un point sur le projet de modification des lignes de bus dans le 8^e et d'autre part d'organiser une réunion publique sur ce sujet. Vous m'aviez indiqué votre refus au motif « *qu'à votre connaissance, il n'y avait que la ligne 12 qui serait modifiée dans le 8^e* ». Je réitère ma demande puisque de nombreux tracés sont en cours de modification. J'étaye ma demande en vous donnant des exemples comme le tracé de la ligne 93 qui semble être modifié ; la ligne 94 qui fusionne avec la ligne 20 ; la création de la ligne 45...

Mme d'HAUTESERRE : Madame la conseillère. Comme vous le savez sans doute, Ile-de-France Mobilités anciennement STIF, le syndicat des transports d'Ile-de-France dont la Présidente est Madame Valérie PECRESSE a, par une délibération en séance du 28 juin 2017, approuvé le schéma de la restructuration du réseau de bus parisien. Je vous rappelle que je ne suis pas membre d'Ile-de-France Mobilités donc, je n'ai pas été consultée sur le schéma directeur de l'aménagement du réseau de bus. Cette délibération permet la mise en œuvre du projet à l'horizon 2018 et Ile-de-France Mobilités, la Ville de Paris, la RATP et la Préfecture de police ont établi une convention afin de permettre la restructuration du réseau de bus et l'amélioration du contrôle des aménagements de bus existants ainsi que la réalisation d'un nouvel aménagement. Voici les détails que je souhaite porter à votre connaissance : sur les 25 lignes de bus qui desservent le 8^e parmi les 60 du réseau parisien, sont donc concernées :

- la ligne 20 : un prolongement de la ligne 20 depuis la place de la République vers l'Est jusqu'à la porte des Lilas en empruntant la rue de Belleville ; tandis qu'à l'Ouest, la ligne reprend l'itinéraire de la ligne 94 entre la gare Saint-Lazare et Levallois – Louison-Bobet ;
- la ligne 94 : il y a une reprise de l'itinéraire ligne 53 Nord Pont de Levallois-Bécon – gare Montparnasse ;
- la section Sud de la ligne 84 entre la gare Saint-Lazare et la gare Montparnasse fusionnerait avec la ligne 53 reliant le Pont de Levallois-Bécon à l'Opéra afin de former une seule et unique ligne 94 desservant l'Ouest parisien en reliant le Pont de Levallois à la gare Montparnasse ;
- la ligne 93 : modification d'itinéraire entre Pereire et Saint-Philippe du Roule, desserte avenue de Villiers, boulevard Malesherbes et place Saint-Augustin.

Il y a eu des rumeurs – j'étais interrogée encore hier par une personne présente à la réunion sur les Champs-Élysées – sur la ligne de bus 93...

Mme DESBONNETS : 83, Madame le Maire.

Mme d'HAUTESERRE : Vous m'avez parlé du 93.

Mme DESBONNETS : Je vous ai parlé du 83, excusez-moi.

Mme d'HAUTESERRE : Je confirme par mail reçu, il y a une heure, de la direction de la RATP : « Suite à votre sollicitation, concernant l'itinéraire de la desserte Saint-Philippe du Roule – Invalides à l'horizon du Grand Paris, je vous confirme que la ligne 93 assurera cette desserte avec une correspondance aux Invalides pour les clients venant de la ligne 83 qui sera en terminus aux Invalides. ». Voilà les éléments que je peux vous apporter sur la ligne 93.

Je continue :

- la ligne 93 verrait son itinéraire évoluer entre la place du Maréchal Juin et le secteur Saint-Philippe du Roule en contournant le parc Monceau par l'Est via l'avenue de Villiers sans desserte de plus qu'aujourd'hui et par le boulevard Malesherbes. Les voies qui ne seraient plus desservies par l'itinéraire actuel de la 93 conserveraient une offre de bus avec les lignes 43, 92 et 341.
- la ligne 45 place de la Concorde : la création de points d'arrêt au nord du boulevard de La Chapelle avec la création d'un terminus dans le secteur d'Aubervilliers – Saint-Denis, et la création d'un terminus place de la Concorde avec le réaménagement du quai-bus avec des bus de passage des lignes 42, 52, 72, 73 et 94. La RATP propose d'allonger le quai en visu de l'hôtel de Crillon de 20 mètres contre 15,30 actuellement. Cela permettrait d'implanter le terminus bus ligne 45 en aval du point d'arrêt de passage, de rapprocher l'accès à la trémie du métro pour les machinistes et surtout de répondre à la demande de l'hôtel Crillon de ne pas avoir de bus sous ses fenêtres.

Voilà ce que je peux vous apporter comme éléments sur les bus.

Mme DESBONNETS : Je vous remercie beaucoup Madame le Maire. Est-ce qu'il ne faudrait pas le mettre sur notre site internet pour en faire part à l'ensemble des habitants ?

Mme d'HAUTESERRE : Oui bien sûr, mais la question a déjà été posée la semaine dernière.

M. GAUGER : Madame le Maire, je veux juste faire une observation. Je suis quand même surpris que l'on pose une question où 99 % des réponses ont été votées, sont publiques et sont accessibles.

Mme DESBONNETS : Il y a beaucoup de concertations qui se passent en ce moment, Monsieur GAUGER, et il n'y en a jamais eu dans le 8^e ; ça peut être un point intéressant à mettre en concertation pour les habitants...

M. GAUGER : C'est n'est pas ce qui est écrit dans votre question. Là, je parle de votre question. J'insiste sur le fait que 99 % de ces informations étaient publiques et ont été votées. Peut-être que lorsque vous posez des questions, il faudrait se concentrer sur des sujets qui ne sont pas publics pour gagner du temps et en efficacité. C'est juste une observation.

Mme DESBONNETS : C'est quand même un sujet qui intéresse les habitants puisqu'à chaque réunion, ils posent des questions sur ces lignes de bus. J'avais posé une question lors du dernier Conseil d'arrondissement en demandant justement de pouvoir faire une réunion à ce sujet et Madame le Maire m'avait répondu qu'il n'y avait aucune modification. Monsieur GAUGER, vous pouvez au moins écouter ma réponse, si c'est juste pour parler...

M. GAUGER : Je vous écoute.

Mme d'HAUTESERRE : Concernant la circulation des bus place de La Madeleine, le sens de la circulation sera inchangé par rapport à son trajet actuel. Il n'y aura aucun passage de bus dans la rue de Sèze ; deux arrêts sont maintenus sur la place côté Hediard, les lignes : 42, 54, 94, et côté Fauchon les lignes 42, 45, 54, 84 et 94. Un arrêt serait créé au Sud-Ouest de la place pour la ligne 84 côté boulevard Malesherbes.

Mme DESBONNETS : Je vous remercie Madame le Maire. Juste une petite précision car lors de la dernière réunion du conseil de quartier à La Madeleine, ce n'était pas tout à fait ce qui a été dit. Il y a eu des changements.

Mme d'HAUTESERRE : Comme vous le savez tous, sur ces questions, nous consultons évidemment les services techniques et ce sont ces éléments qui nous ont été communiqués.

Mme DESBONNETS : Ce sont des éléments sûrs. C'est parfait, je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS.

Mme DESBONNETS : Non, j'ai le droit à ma deuxième question. J'en ai une, Madame la Maire, qui concerne la rénovation de la place de la Madeleine. Comme Monsieur BALADI l'a très bien précisé, j'ai droit à deux questions. J'en profite.

4°/ Q08 2018 11 Question orale présentée par Mme Eve DESBONNETS, relative à la rénovation de la place de la Madeleine

Mme DESBONNETS : Ma deuxième question concerne la place de la Madeleine. Lors de cette réunion, les riverains ainsi que les référents du conseil de quartier de la Madeleine semblaient regretter le choix du mobilier de cette place ainsi que le manque de verdure puisqu'il est prévu la plantation de seulement deux arbres. Pouvez-vous nous indiquer ce que vous envisagez de faire afin que la voix des riverains puisse se faire entendre ?

Vous avez répondu sur les changements de lignes de bus et dessertes. Très bien.

De la même façon, lors de ce conseil, des riverains ont demandé que ce projet soit mis en ligne sur le site internet de la Mairie. Quand pensez-vous pouvoir le faire ?

Une personne du public : Il y est.

Mme DESBONNETS : Ah, très bien ! Ma question a permis que ce soit mis en ligne.

M. BALADI : Cela fait deux semaines.

Mme DESBONNETS : Ma question arrive plus de trois semaines à l'avance puisque c'est 10 jours avant qu'il faut poser les questions écrites, Monsieur BALADI.

Mme d'HAUTESERRE : S'il vous plaît..., on se calme.

Mme DESBONNETS : Tant mieux si mes questions permettent que les choses se fassent. J'en suis ravie.

Mme d'HAUTESERRE : Normalement, nous avons une chargée de communication numérique dans cette Mairie qui met sur site toutes les informations publiques.

Mme DESBONNETS : Bien sûr.

Mme d'HAUTESERRE : Madame la conseillère, je réponds à votre question. Comme il l'a été indiqué lors de la dernière réunion publique, je souhaite vous rappeler le projet tel qu'il a été présenté et qui figure sur le site de la Mairie du 8^e. Il prévoit :

- l'abattage de 2 arbres dans les 2 triangles Sud de la place pour éclaircir ces zones ;
- la plantation de 5 arbres pour compléter les alignements d'arbres des terre-pleins des deux contre-allées ;
- la création de 2 jardinières de pleine terre au niveau des 2 triangles, pour une surface totale d'environ 220 m² ;
- la mise en place de 6 assises plantées, essentiellement dans la contre-allée Ouest.

Les demandes des riverains portant sur une végétalisation plus conséquente ont été entendues. Le maître d'œuvre est actuellement en train de retravailler le projet de végétalisation pour y répondre.

Concernant le mobilier, ici encore, les craintes des riverains ont été entendues, et j'ai demandé au maître d'œuvre de revoir le dessin et la matérialité des mobiliers et faire une nouvelle proposition.

Dès que des versions stabilisées de la végétalisation et du mobilier seront prêtes, elles vous seront présentées.

Mme DESBONNETS : Merci beaucoup Madame le Maire.

5°/ Q08 2018 13 Question orale de Mme Corine BARLIS, relative au financement des projets et actions des Conseils de quartier

Mme d'HAUTESERRE : Nous abordons la question de Madame BARLIS. S'il vous plaît, Madame BARLIS.

Mme BARLIS : C'est une question relative au financement des projets et des actions des conseils de quartier. Madame la Maire, lors de notre séance du 24 janvier dernier, vous indiquiez (c'est dans le compte rendu pages 5 et 6) qu'un membre du bureau du conseil de quartier Saint-Philippe-du-Roule, aurait été remboursé par Monsieur Vincent BALADI pour des dépenses modiques (vous parliez de 8 euros ou 10 euros) car cette personne aurait payé une dépense de fonctionnement de son conseil de quartier avec son argent personnel.

J'avoue que ce genre de réponse m'interpelle car il est de connaissance publique que l'ensemble des conseils de quartier disposent normalement d'un budget de fonctionnement et lorsqu'on dit qu'un élu rembourse directement un membre d'un conseil de quartier, même si le montant est infime et modique, on est en droit de s'interroger sur la manière dont la municipalité gère ses relations pécuniaires d'une manière générale. Je n'ai jamais vu ça. On ne sait pas si l'élu rembourse sur ses deniers personnels ou pas ; cela paraît surprenant.

C'est pourquoi, je souhaite connaître le montant exact, le motif de la dépense et pourquoi est-ce Monsieur BALADI qui a remboursé ? Est-ce sur ses fonds personnels ? Ou de l'argent public de la

Mairie d'arrondissement ? Que vous nous indiquiez quels sont les moyens financiers disponibles pour le fonctionnement de nos conseils de quartier et comment ces montants sont gérés. Pourriez-vous nous fournir un bilan détaillé pour les 7 conseils de quartiers sur l'année 2017 ?

Mme d'HAUTESERRE : Sur la question concernant le remboursement, Monsieur BALADI va vous répondre car cela le concerne directement et je reprendrai la suite pour vous apporter d'autres éléments.

M. GAUGER : Excusez-moi, Madame le Maire. J'ai juste une observation : une question ne doit pas servir à en poser dix même si elles ont plus ou moins des liens. Soit on parle des dépenses de Monsieur BALADI, soit on parle des budgets des conseils de quartier mais j'ai peur qu'au fur et à mesure on ait des questions qui fassent quatre pages et ne soient plus des questions mais des débats qu'on soumet au Conseil d'arrondissement. Je pense qu'il est important qu'on se limite à des questions précises. Par contre, je comprends la démarche mais je me permets de faire cette observation.

Mme BARLIS : Je me permets de vous signaler que vous êtes un très bon démocrate et que vous avez l'ambition de dicter à un élu de l'opposition ses questions...

M. GAUGER : Le respect du règlement intérieur qui a été voté à l'unanimité.

Mme BARLIS : Je suis désolée...

M. GAUGER : Il y a des règles.

Mme BARLIS : Un élu de l'opposition a le droit de déposer des questions. Cela fait partie du règlement intérieur.

Mme d'HAUTESERRE : Attendez, est-ce qu'on peut parler calmement ?

Mme BARLIS : Un élu de l'opposition a le droit de déposer des questions sur tout ce qu'il juge utile.

M. GAUGER : La question ne me gêne pas du tout, Madame BARLIS. Est-ce que j'ai parlé du fond ?

Mme BARLIS : Je ne comprends pas votre remarque.

M. GAUGER : Je vous la réexplique car je n'ai pas été clair...

Mme BARLIS : Cela fait deux fois au cours de cette séance que vous indiquez à Madame DESBONNETS que sa question n'a pas de sens, qu'elle a les réponses, qu'elle aurait pu s'abstenir. Maintenant, vous me reprochez que ma question comporte plusieurs éléments. Permettez qu'en tant qu'élue de la République, tout comme vous, on prenne nos responsabilités et qu'on pose les questions que l'on a envie de poser. Merci. Maintenant, j'écoute avec attention la réponse de votre collègue Vincent BALADI.

M. GAUGER : On peut poser les questions qu'on a envie mais en respectant un certain cadre sinon ce n'est plus de la démocratie, c'est de l'anarchie.

Mme BARLIS : Le cadre de la démocratie, c'est le règlement intérieur du conseil d'arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, s'il vous plaît, doucement... calmement...

M. GAUGER : Vous m'avez demandé de vous répondre.

Mme d'HAUTESERRE : Attendez. Ça ne va pas recommencer ! Le Conseil s'est très bien passé jusqu'à maintenant dans le calme... soft. C'est la première fois que tout le monde vote à l'unanimité les délibérations, on ne va pas recommencer à repartir sur des chicayas...

M. GAUGER : Non, c'est le rappel du respect du règlement.

Mme d'HAUTESERRE : Ecoutez, si vous avez envie de vous boxer, il y a la cour dehors et vous pouvez le faire si cela...

M. GAUGER : On ne va pas se boxer non plus, Madame le Maire.

Mme d'HAUTESERRE : Vincent va vous répondre. S'il vous plaît.

M. BALADI : Merci. Calmement et sans hausser la voix. Vous parlez, Madame BARLIS, d'une dépense que j'aurais remboursée. Effectivement, il s'agit d'une dépense que j'ai remboursée sur mes deniers personnels en tant qu'élus qui correspond à deux factures : une de Copy-top les Champs-Élysées payée par Madame Sophie LEMOINE du bureau du conseil de quartier Saint-Philippe du Roule en date du 9 avril 2015. C'est une facture de 59,77 € qui correspond à des copies couleur ainsi qu'un adaptateur de la marque à la pomme pour connecter un vidéoprojecteur de 28,49 € dépensés à la Fnac Champs-Élysées par une facture du 9 avril 2015 à 15 heures soit 3 heures avant le conseil de quartier. Comme vous le savez, Madame BARLIS, vous avez été le premier adjoint d'un arrondissement comme le 9^{ème}, il y a des règles pour les dépenses publiques et, en l'occurrence, pour ce genre de dépenses, il faut d'abord fournir un devis à l'administration et quand il est validé, l'administration engage les dépenses. Madame LEMOINE, lors d'une réunion du mois de mai 2015 sur le budget participatif, nous a saisis de cette question. Elle ne connaissait pas cette procédure. Elle a demandé que cela lui soit remboursé. Il y avait les services de la Ville et notamment la directrice générale des services de l'époque et son adjointe et nous étions dans l'impossibilité de lui rembourser. Je lui ai proposé sur mes deniers personnels, comme je le fais aussi pour un certain nombre de choses. Il m'arrive de mettre la main au pot parce que je considère aussi que c'est mon devoir en tant qu'élus d'aider des associations ou des personnes, quand je le désire, sur mes deniers personnels. C'est mon droit propre de la rembourser directement. En l'occurrence, je lui ai fait un chèque le 21 juin 2015 de 90 € pour lui rembourser ces deux dépenses, comme vous le dites très bien, modiques. Elles n'ont pas pu être intégrées au budget de fonctionnement. Est-ce que la première partie de la réponse vous convient Madame BARLIS ?

Mme BARLIS : Oui, cela me convient. Je suis juste un peu étonnée puisqu'on nous a dit, dans notre assemblée à plusieurs reprises, que les conseils de quartier étaient parfaitement informés. Je constate que ce n'est pas vrai. C'est à votre honneur d'avoir remboursé cette habitante mais cela veut dire qu'il faut qu'on communique un peu mieux avec les conseils de quartiers sur les budgets et les procédures.

Mme d'HAUTESERRE : En conclusion, je constate simplement que la Mairie n'a jamais remboursé Monsieur Vincent BALADI.

Point sur les dépenses 2017 :

OPERATIONS	MONTANT
Convocations CCQ + lettres d'information	867.78
Fête des immeubles	2 005.80
Mailing nouveaux voisins	473.10

Affranchissement du courrier pour les convocations	6 000.00
Réfection trottoirs rue de Courcelles	6 405.89
Cofinancement réfection trottoir avenue Pierre 1 ^{er} de Serbie	13 597.26
Réfection trottoir rue de Magellan	11 041.98
Cofinancement réfection trottoirs Cours la Reine/Alexandre III	5 483.19
Cofinancement réfection trottoir rue Arsène-Houssaye	16 212.11
Réfection trottoir rue Chevalier-Saint-George	13 421.84
Cofinancement réfection pieds d'arbre boulevard Malesherbes	670.59
Cofinancement réfection trottoirs place Saint-Augustin	5 346.42
TOTAL	81 525.96

Modalités et communication de ce budget :

Le budget dédié aux conseils de quartier est inscrit dans l'état spécial d'arrondissement. Il est composé d'un budget de fonctionnement de 3 306 euros par conseil de quartier et d'un budget d'investissement ou « fonds de participation des habitants » de 8 264 euros par conseil de quartier.

Le 8^e arrondissement compte 7 conseils de quartier.

Fin février 2005, un guide du conseiller de quartier a été présenté par Marie-Pierre de la GONTRIE, adjointe au Maire de Paris et distribué à tous les conseillers de quartier.

Ce guide a été mis en ligne sur le site paris.fr, début mars 2005.

Ce guide édictait toutes les règles de fonctionnement des conseils de quartier et celles qui encadrent la gestion du budget :

- « Seul le Maire est ordonnateur des crédits inscrits à l'état spécial. Les conseillers de quartier ne peuvent donc pas gérer directement les crédits de fonctionnement et d'investissement. Chaque Maire définit alors les procédures de validation des demandes et des projets d'investissement des conseils de quartier, qui lui sont propres et qui conviennent à son organisation interne ».
- Par ailleurs, les budgets alloués au conseil de quartier peuvent être mutualisés avec ceux des autres conseils de quartier de l'arrondissement, sous réserve de l'accord de la mairie d'arrondissement.

Ces deux modalités peuvent s'avérer utiles notamment pour le budget d'investissement des conseils de quartier afin de permettre aux conseillers de quartier de travailler sur des projets plus ambitieux, le montant de l'enveloppe et le temps d'étude devenant plus importants.

De plus, rien n'interdit la possibilité de contractualiser un projet d'investissement en collaboration avec la Mairie d'arrondissement si le projet s'avérait d'un montant plus important que celui dont il dispose.

Ainsi le projet pourrait être financé de façon partenariale (conseil de quartier, Mairie d'arrondissement) ».

Ces règles ont été rappelées dans le guide du citoyen engagé qui a remplacé le guide du conseiller de quartier de 2005. Aujourd'hui, ce guide n'est plus disponible sur paris.fr car des informations portant...

Mme DESBONNETS : Tout ça pour ça !

Mme d'HAUTESERRE : Pardon ?

Mme DESBONNETS : Je dis tout ça pour ça ?

Mme d'HAUTESERRE : Justement, il faut répondre... Les personnes présentes à cette assemblée ne sont peut-être pas informées comme vous...

[Brouhaha]

Mme d'HAUTESERRE : Madame DESBONNETS, arrêtez d'interrompre... Vous dites qu'il n'y a pas assez de communication et quand on le fait, cela ne vous convient pas.

[Brouhaha]

Mme d'HAUTESERRE : Vous voulez bien écouter maintenant ?

Aujourd'hui, ce guide n'est plus disponible sur paris.fr car des informations portant sur le fonctionnement de la Ville ne sont plus à jour, mais un guide de la participation citoyenne portant sur les instances de démocratie locale et sur les clés de la participation citoyenne à Paris qui a été édité, compte tenu de la mise en place en 2014 de nouveaux outils favorisant la participation des habitants.

J'ai souhaité, comme mon prédécesseur, que la gestion du budget des conseils de quartier du 8^e arrondissement aille dans le sens du respect des règles de gestion édictées, et qu'elle soit également dans l'intérêt des conseils de quartier, ainsi :

Pour le budget de fonctionnement : chaque dépense en animation locale qui peut être rattachée à un conseil de quartier, impacte le budget de celui-ci. Pour les autres dépenses qui sont engagées sur la dotation d'animation locale au titre des conseils de quartier mais, qui ne sont pas rattachables à un conseil en particulier (ex : pétition propreté, fête des immeubles...), c'est le coût total de l'opération qui est pris en compte et réparti équitablement entre les 7 conseils.

Pour le budget d'investissement : le budget d'investissement des conseils de quartier est envisagé dans sa globalité et utilisé en fonction des priorités définies. Ce budget est utilisé pour la réalisation des travaux de sécurité et d'amélioration quartier par quartier, en fonction des demandes.

À chaque opération, le coût des travaux réalisés est trop élevé pour permettre de l'affecter à un conseil en particulier. Le coût total de l'opération est donc pris en compte et réparti équitablement entre les 7 conseils consultatifs. Pour certaines opérations, le coût est tellement important, qu'elles sont cofinancées par la Mairie et le conseil de quartier. Ce système permet de traiter toutes les demandes qui émanent des conseils de quartier.

En 2014, tous les documents concernant les conseils de quartier (y compris le guide du citoyen engagé et les budgets de chaque conseil) ont été transmis à l'élue en charge de la démocratie locale, en l'occurrence Madame BOYER-CHAMMARD – qui a démissionné depuis –, pour communication auprès des conseils de quartier.

Le budget est communiqué à chaque Conseil Consultatif de Quartier où l'ordre du jour porte dessus.

M. BALADI : Je rajouterai juste deux mots : on ne peut que se féliciter, surtout connaissant le début du Conseil d'arrondissement et tous les investissements nécessaires sur la voirie et les trous dans la chaussée, comme vous l'avez dit, que 88,5 % du budget est consacré à la réfection de trottoirs, de voiries, ce qui n'est pas fait par la Ville ; 11,5 % sont dédiés au fonctionnement des conseils de quartier, à l'affranchissement. Je rappelle aussi, qu'en début de mandature, nous étions tous d'accord pour dire que les animations, etc. n'étaient pas forcément prioritaires – pour la majorité du 8^{ème} – et qu'on souhaitait et préférerait investir dans des dépenses d'investissement.

Mme BARLIS : Je vous remercie pour cette réponse. Quand on aura le compte rendu, je la regarderai dans le détail. Je veux juste m'assurer de quelque chose : quand on parle de cofinancement pour des travaux de voirie – vous vous en félicitez Vincent BALADI – mais j'aimerais juste m'assurer que les bureaux de chaque conseil de quartier sont bien au courant et ont bien validé le fait que leur budget servira à cela. De même que pour les fêtes des immeubles...

[Brouhaha]

Mme BARLIS : ... Est-ce que les membres des bureaux de chaque conseil de quartier savent qu'à tel immeuble, où ils n'habitent peut-être même pas, on finance la fête de quartier sur leur budget ? Une fois que j'aurai le compte rendu et le détail par écrit, je m'en assurerai. Merci pour cette réponse détaillée Madame la Maire

6°/ Q08 2018 14 Question orale de Mme Corine BARLIS, relative aux services d'une diététicienne pour la validation des menus proposés par la Caisse des écoles

Mme d'HAUTESERRE : La deuxième question de Madame BARLIS, s'il vous plaît.

Mme BARLIS : La deuxième question concerne la Caisse des écoles. Elle est relative aux services d'une diététicienne. Lors de la réunion du Comité de gestion de la Caisse des écoles, le 11 janvier 2018, vous vous êtes engagée à étudier la possibilité d'utiliser les services d'une diététicienne en vacation, 1 à 2 heures par mois, qui se chargerait, chaque mois, d'analyser et valider les menus proposés aux enfants afin d'en contrôler l'équilibre alimentaire.

Comme vous le rappelez Madame DESBONNETS, nous sommes obligés de poser nos questions très en amont du Conseil. Entre le moment où j'ai posé ma question et aujourd'hui, j'ai reçu le dernier compte rendu du Comité de gestion où le directeur de la Caisse des écoles nous informe que les contacts ont été pris et que dès le mois de mai, une diététicienne surveillera les menus. C'est une très bonne chose.

De plus, lors de ce même Comité de Gestion vous aviez mentionné le fait de n'être jamais allée déjeuner dans une des cantines des écoles de cet arrondissement. Je voulais savoir si, depuis, vous l'aviez fait et quelles observations vous en avez tiré le cas échéant?

Mme d'HAUTESERRE : Je réponds à la question qui était préparée depuis la semaine dernière. Nous avons, depuis le Comité de Gestion que vous évoquez, fait un appel à candidature pour rechercher une diététicienne. Le directeur de la Caisse des écoles du 8^{ème} a proposé de retenir celle de Madame

Annie ROQUES, diététicienne diplômée qui travaillera avec notre Caisse des écoles à partir de mai 2018.

Elle sera chargée de contrôler l'équilibre nutritionnel des menus et faire des propositions qui contribueront, je le souhaite, à améliorer encore la qualité de nos prestations culinaires. Madame ROQUES pourra aussi suggérer des idées de menus pour le soir pour les mamans qui souhaitent cuisiner des plats simples et équilibrés. Ces propositions de menus seront affichées avec les menus préparés par la Caisse des écoles.

Concernant votre question pour savoir si j'ai eu la possibilité d'aller déjeuner dans une école entre le Conseil et les vacances scolaires : je n'en ai pas eu l'occasion mais j'ai envisagé avec le directeur de la Caisse des écoles d'aller déjeuner dans une cantine à proximité d'ici. Je ne donnerai ni la date, ni l'adresse. Si c'est téléphoné, ça ne sert à rien. Il faut pouvoir constater sur le fait si c'est bien ou pas, on ne va pas téléphoner pour dire que nous arrivons.

Mme BARLIS : Merci pour la diététicienne car c'est un combat depuis 3 ans. Je suis contente d'avoir enfin été entendue. Juste une dernière remarque : puisque vous présidez, Madame, la Caisse des écoles, je pense qu'il serait urgent de préciser au Directeur de la Caisse des écoles du 8^e qu'il y a eu des élections législatives en juin 2017 et que Pierre LELLOUCHE n'est plus député de la circonscription. Cela fait deux fois que ce dernier est convoqué et excusé. J'en déduis que le vrai député de la 1^{ère} circonscription n'est pas invité, ce qui peut finir par poser problème. Si vous pouviez lui passer le message en tant que présidente de la Caisse des écoles, ce serait bien.

M. BALADI : On lui a fait remonter lors du dernier comité.

Mme BARLIS : Les deux derniers. Regardez les comptes rendus.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, est-ce que vous pouvez être plus calme, ... plus soft ?

Mme BARLIS : C'est important.

Mme d'HAUTESERRE : Ecoutez, Madame BARLIS, est-ce qu'on peut se parler gentiment comme au début de la séance ? C'était génial. Je n'ai jamais connu ça !

Mme BARLIS : [propos inaudibles]

Informations diverses

Mme Jeanne d'HAUTESERRE : Les prochains rendez-vous :

- ce soir à 18 h 30, salle des mariages, cérémonie de remise de médailles du travail ;
- Jeudi 15 mars de 14h30 à 17h30, réunion santé mentale, parentalité et enfance. Parcours urbain santé au départ de la Mairie du 8^{ème}
- Jeudi 15 mars à 20h, salle des Mariages, concert Cail – Juan Pablo Gavilanes ;

- Lundi 19 mars à 12 h 30, cérémonie organisée en hommage aux « Morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie ;
- Mercredi 21 mars à 18 h, salle des Expositions, vernissage de l'exposition de Pascal CARADEC ;
- Jeudi 22 mars de 17 h 30 à 20 h, salle des Conférences, tables rondes , CLSM 8^{ème}
- Samedi 24 mars toute la journée, Samedi qui sauve ;
- Samedi 24 mars de 18 h à 20 h, 5^{ème} Nuit des Débats (Insertion des jeunes diplômés) ;
- Jeudi 29 mars de 10 h à 12 h, salle des Conférences, réunion publique, Conseil du handicap ;
- Mercredi 4 avril à 18 h, salle des Expositions, vernissage de l'exposition de Stéphanie RENOMA ;
- Jeudi 5 avril de 18 h à 20 h, salle des Mariages, cérémonie de Citoyenneté.

Le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le jeudi 12 avril à 19 heures dans la salle du Conseil.
Merci pour votre présence. Bon appétit et à très vite. Merci. La séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 14h00.



Jeanne d'HAUTESERRE